



## Droit sur un enfant dont je ne suis pas le pere biologique .

Par **fab**, le **29/07/2011** à **11:46**

Bonjour,

J'ai une fille de 12 ans que j'ai élevée depuis sa naissance, je ne suis pas le papa biologique, ( le papa biologique a reconnu l'enfant avant naissance mais n'a jamais donné de nouvelle ). Je me suis séparé de la maman il y a quelque moi, elle me laisse voir la petite quand sa lui prend, ( en plus de me pourrir la vie via sms, insulte etc etc .... ). Sachant que l'enfant ne s'entend pas du tout avec sa maman et son nouvel ami, et demande à venir avec moi le plus souvent possible, ma question est : ai-je un droit quelconque ou dois-je me résigner et laisser ma fille être en conflit permanent avec sa maman et ne la voir que très rarement ?

Par **mimi493**, le **29/07/2011** à **18:27**

Déjà, ce n'est pas votre fille, ce n'est même plus votre belle-fille. Elle n'a aucun lien avec vous. Votre seule possibilité est de demander au JAF un droit de visite, vous devrez prouver qu'il est préjudiciable à l'enfant de ne plus vous voir. Prenez un avocat pour monter un dossier solide